

# Règlements

1. Chaque photographie doit être le fruit du travail de la personne qui l'inscrit au concours et cette personne doit être membre en règle de l'AIM. La personne photographiée doit également être membre en règle de l'AIM.
2. Tout membre en règle de l'AIM peut inscrire **une** photographie. Les photographies doivent être accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du(de la) photographe.
3. Les participant(e)s doivent utiliser le formulaire d'inscription pour fournir une brève légende et une note explicative sur leur photographie. Le formulaire d'inscription doit être rempli en entier.
4. Un formulaire d'inscription au concours officiel et une décharge doivent accompagner la photographie soumise. Il est possible de se procurer ces documents du service des communications de l'AIM (adresse : IAM Photo Contest, Communications Department, 9000 Machinists Place, Upper Marlboro, MD 20772-2687) ou sur <http://www.goiam.org/photocontest>.
5. Le(La) photographe et la(les) personne(s) photographiée(s) devront signer le formulaire de décharge et d'autorisation à publier afin que la photographie inscrite au concours soit admissible. Le(La) photographe est responsable d'obtenir les décharges nécessaires des personnes identifiables dans la photographie.
6. Les photographies peuvent être soumises sur pellicule ou en format numérique. Les photographies sur pellicule, d'un format maximal de 5 po x 7 po, doivent être soumises sans fini passe-partout ou encadrement. Un négatif doit être inclus avec toute photographie inscrite au concours.

Les photographies numériques doivent être prises à une résolution minimale de 3 mégapixels et au réglage « fin ». *Les photos à basse résolution pourraient être refusées.* Elles doivent être enregistrées sur un

CD. La fonction de timbre horodateur de l'appareil photo doit être désactivée. Les photographies numériques doivent être soumises en format .jpg et ne doivent pas avoir été retouchées à l'aide de logiciels informatiques.

7. Le concours a pour thème « Les membres de l'AIM au travail ». Les photographies doivent illustrer des membres de l'AIM au travail et avoir été prises au naturel. Les photographies inscrites seront évaluées en fonction de leur attrait, leur contenu et leur qualité photographique. La décision du jury sera finale.
8. Si l'employeur interdit la prise de photos dans le milieu de travail, des photos de membres participant à des activités syndicales, comme un projet de service communautaire, peuvent être soumises.
9. Bien que l'AIM fasse preuve du plus grand soin dans la manipulation de toutes les photographies soumises, elle ne peut se porter responsable de toute photographie endommagée ou perdue pendant le transport et n'assume donc aucune responsabilité quant aux photographies inscrites.
10. Les participant(e)s au concours concèdent à l'AIM le droit d'utiliser, sans rémunération supplémentaire, leurs photographies dans les documents imprimés et électroniques qu'elle produit pour promouvoir le syndicalisme. Les photographies ne seront pas retournées et demeureront la propriété de l'AIM.
11. Les membres d'un jury indépendant seront choisis par un représentant de l'AIM. Le jury indépendant aura pour mandat de déterminer les gagnants du concours.
12. Le jury du concours remettra des prix en argent de 500 \$, 300 \$ et 200 \$ respectivement aux photographes ayant pris les trois photographies jugées les meilleures. Il décernera également des prix de mentions honorables de 25 \$.

13. Toutes les photographies seront jugées sans que leur auteur soit connu. Les photographies et les formulaires d'inscription seront numérotés sur réception.
14. La date limite pour s'inscrire au concours est le 1<sup>er</sup> juin 2010. Les noms des gagnants seront annoncés à l'automne 2010.
15. L'AIM publiera les noms des gagnants dans son calendrier de 2011.
16. En inscrivant une photographie, le(la) participant(e) est réputé(e) avoir consenti à toutes les modalités décrites ci-dessus.
17. Les photos doivent être soumises à :
  - IAM Photo Contest
  - IAM Communications Dept.
  - 9000 Machinists Place
  - Upper Marlboro, MD 20772